

Éducation à la santé



En Nouvelle Calédonie, le cadre de la promotion de la santé en milieu scolaire est porté par la Délibération du Congrès n°106 du 15 janvier 2016 (art 12) relative à l'avenir de l'École calédonienne et par sa charte d'application.

La promotion de la santé permet de réduire les inégalités au travers de la mise en œuvre de 3 axes :

- **Un axe d'éducation à la santé** : on décrit pour chaque cycle les acquisitions visées et les activités proposées
- **Un axe prévention** : on décrit des actions centrées sur les problématiques de santé prioritaires à dimension éducative et sociale
- **Un axe protection** : on décrit les démarches mises en œuvre dans l'établissement pour offrir un environnement favorable à la santé

L'éducation à la santé est fondée sur le développement des compétences psycho-sociales en lien avec le socle commun de compétences, de valeurs et de culture. Elle s'appuie sur les objectifs et les contenus des enseignements, ainsi que sur les actions éducatives et de vie scolaire des établissements, afin de « permettre à chacun de maîtriser les connaissances et les compétences lui permettant de faire des choix responsables en matière de santé » (Haut Conseil de santé publique. Avis relatif à la politique de santé à l'école, juillet 2012).

Chaque enfant ou adolescent acquiert tout au long de sa scolarité les compétences et les moyens qui lui permettront d'appréhender le monde qui l'entoure dans sa diversité et de prendre des décisions qui préservent son bien-être mental et physique tout en respectant celui des autres. La mise en œuvre de l'éducation à la santé intégrée au parcours civique concourt à cet objectif.

Textes officiels

- [Loi n° 2013-595 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République](#)
- [Loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016 sous forme de « parcours éducatif de santé » \(art L541-1 du code de l'éducation\)](#)
- [Haut Conseil de santé publique. Avis relatif à la politique de santé à l'école, juillet 2012](#)
- [Circulaire 2011 : Politique éducative de santé dans les territoires académiques](#)
- [Circulaire du 28 janvier paru au BOEN du 4 février 2016 : mise en place du parcours éducatif de santé](#)
- [Délibération du Congrès n°106 du 15 janvier 2016 \(art 12\) relative à l'avenir de l'École calédonienne](#)
- [Guide de mise en œuvre du parcours éducatif de santé](#)
- [Délibération n°186 du 1er décembre 2016 relative à la charte d'application du PENC](#)
- [Délibération n°213 du 29 décembre 2016 portant adaptation et contextualisation de la réforme du collège en Nouvelle-Calédonie](#)

Principaux domaines du Socle concernés :

Domaine 1 : Comprendre et s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit, les langages des arts et du corps

Domaine 3 : Expression de la sensibilité et des opinions, respect des autres. Réflexion et discernement

Domaine 4 : Démarche scientifique. Responsabilité individuelle et collective